

UNE AUTRE POLITIQUE JEUNESSE POUR DECAZEVILLE

La Ville de Decazeville met en place dès la rentrée prochaine de septembre une nouvelle politique jeunesse après les difficultés rencontrées par 2KZ, jusqu'alors partenaire de la Collectivité, au cours de l'hiver, son changement de gouvernance et l'évolution de ses orientations majeures.

Depuis 1997, la Ville de Decazeville finançait deux postes d'animateurs (auprès de la Fédération des œuvres laïques de l'Aveyron) qui accompagnaient et structuraient le cadre et les actions de l'association de jeunes 2KZ, accueillie dans des locaux municipaux de l'avenue Léo-Lagrange. L'engagement financier global de la Commune s'élevait à quelque 90 000 euros par an. A ce chiffre venaient se rajouter les soutiens de la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Aveyron, des financements de l'Etat pour des opérations ciblées, voire des crédits européens.

L'association 2KZ a mis en cause la probité et le comportement d'un des animateurs professionnels. Devant la gravité des faits rapportés et l'inertie rencontrée, la Ville de Decazeville a fait un signalement auprès de Monsieur le Procureur de la République de Rodez qui a diligenté une enquête dont les conclusions seront bientôt connues. Dès février 2016, 2KZ a, d'autorité, mis un terme à l'accompagnement dont elle bénéficiait et s'est réorganisée autour d'une équipe réduite conduite par son président, en place depuis plus de 10 ans. Elle a souhaité que la Ville de Decazeville continue néanmoins à la soutenir dans ses actions et a présenté, à sa demande, un plan pluriannuel 2016-2019.

Ce plan qui a fait l'objet d'une étude attentive a été, pour avis, présenté aux services de l'Etat et à la CAF. La Ville de Decazeville a regretté en particulier l'absence d'une définition claire des actions à mener sur le territoire communal notamment dans les zones les plus sensibles de la ville. Tout comme elle a aussi regretté la volonté persistante de 2KZ de vouloir s'émanciper définitivement d'une fédération d'éducation populaire dans ses actions quotidiennes.

La gouvernance mise en place depuis le mois de février appelle plusieurs remarques. Une collectivité peut-elle admettre qu'un président d'association, s'auto-désigne directeur salarié de la structure et fasse avaliser cette décision deux mois plus tard par une assemblée générale, même extraordinaire? La Ville de Decazeville répond par la négative. Peut-on donner crédit à une association qui, sans discussion préalable et délai de prévenance, supprime la représentation de la Ville de Decazeville (3 sièges sur 12) au sein de son conseil d'administration ? Une nouvelle fois, la Collectivité répond non.

Dans ces conditions, elle a souhaité mettre un terme au partenariat avec l'association 2KZ et lui a demandé, en particulier, de quitter les locaux de l'avenue Léo-Lagrange pour le 31 août 2016. La Ville de Decazeville, afin de répondre aux attentes et demandes de tous les jeunes Decazevillois, dans un esprit de neutralité et de véritable laïcité, assurera, dans une première approche, la gestion de l'accompagnement aux devoirs et du Point accueil jeunes (PAJ) avec la ferme volonté de le faire évoluer en Point d'accueil et d'écoute des jeunes (PAEJ). L'avenir des jeunes générations consiste parfois à savoir dire non dès à présent.